



E-NEWS

INSTALLATIONS TECHNIQUES PEB

Cher·e professionnel·le du secteur HVAC actif en Région bruxelloise,

Voici les sujets de cette e-news « Installations techniques PEB » :

- [Les info-fiches des exigences PEB pour les installations techniques;](#)
- [Le contrôle périodique PEB des chaudières bois \(combustible solide\);](#)
- [Des nouvelles pages web « Installations techniques PEB »;](#)
- [En route vers 100 000 attestations en 2025 !](#)

LES INFO-FICHES DES EXIGENCES PEB POUR LES INSTALLATIONS TECHNIQUES

La réglementation PEB relative aux installations techniques prévoit des actes obligatoires réalisés par des professionnels agréés et des exigences à respecter. Les exigences « de bon fonctionnement » s'appliquent au niveau de l'appareil et les exigences « système » au niveau du système dans son ensemble. Ces exigences peuvent être complexes. Les textes réglementaires ne sont pas simples à interpréter. Pour cela, Bruxelles Environnement a mis à disposition des info-fiches explicatives.

Ces info-fiches seront intégrées dans le logiciel d'encodage des attestations de Bruxelles Environnement à partir du 1^{er} décembre 2025.

L'administration proposera aux développeurs de logiciels privés d'encodage des attestations de le faire également.

Ces info-fiches se trouvent aussi [sur la page web outils à destinations des professionnels PEB des installations techniques.](#)

Exigence relative aux dispositifs de sécurité

Evaluation *

Respecté



Les 7 info-fiches des exigences PEB de bon fonctionnement de l'appareil

Lors du contrôle périodique PEB, en plus de l'entretien, le technicien ou la technicienne chaudière PEB vérifie le respect des exigences de bon fonctionnement de la chaudière ou du chauffe-eau. Ces exigences sont également vérifiées lors de la réception PEB d'un système comprenant des chaudières.

Découvrez-les ci-dessous.

- [Etat des conduits d'évacuation des gaz de combustion et des conduits d'amenée d'air comburant \(.pdf\)](#)
- [Dépression dans le conduit d'évacuation des gaz de combustion \(.pdf\)](#)
- [Orifices de mesure de combustion \(.pdf\)](#)
- [Combustion et émissions \(.pdf\)](#)
- [Ventilation du local de chauffe \(.pdf\)](#)
- [Teneur en CO dans l'air ambiant du local de chauffe \(.pdf\)](#)
- [Dispositifs de sécurité des chauffe-eau gaz et chaudières \(.pdf\)](#)

Les 14 info-fiches des exigences relatives aux systèmes de chauffage et de climatisation

Lors de la réception PEB, en plus de la vérification des exigences de bon fonctionnement, le conseiller ou la conseillère chauffage PEB vérifie le respect des exigences au niveau du système HVAC dans son ensemble. Ces exigences sont également à vérifier lors du diagnostic PEB chauffage PEB et climatisation. Ces exigences ont été analysées ensemble avec les exigences en vigueur en région wallonne.

Découvrez-les ci-dessous.

- [Restrictions concernant le \(rem-\) placement d'une chaudière atmosphérique B1 \(.pdf\)](#)
- [La modulation du brûleur \(.pdf\)](#)
- [Le calorifugeage des conduites et accessoires des circuits d'eau de chauffage et des boucles d'eau chaude sanitaire \(.pdf\)](#)
- [Le calorifugeage des conduits véhiculant de l'air \(.pdf\)](#)
- [Le calorifugeage des conduites et accessoires qui distribuent de l'eau glacée \(.pdf\)](#)
- [La régulation des générateurs de chaleur, du système de distribution et de l'émission de chaleur \(.pdf\)](#)
- [Systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments \(.pdf\)](#)
- [Récupération de chaleur sur les systèmes de ventilation double flux \(.pdf\)](#)
- [Ventilation mécanique : variation du débit d'air neuf selon l'occupation réelle \(.pdf\)](#)
- [Partitionnement des réseaux de distribution d'eau de chauffage, d'eau glacée et d'air \(.pdf\)](#)
- [Les compteurs à prévoir \(.pdf\)](#)
- [Comptabilité énergétique \(.pdf\)](#)
- [Note de dimensionnement des générateurs de chaleur et des installations de réfrigération \(.pdf\)](#)
- [Les conduits collectifs d'évacuation des gaz de combustion \(.pdf\) \(.doc\)](#)

- Liste des appareils raccordés à un conduit collectif d'évacuation de gaz de combustion
 - Analyse de la faisabilité de remplacer les appareils atmosphériques B1
 - Inspection ou ramonage des conduits collectifs tous les 5 ans
-

LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE PEB DES CHAUDIÈRES BOIS

Depuis le 1^{er} janvier 2025, un contrôle périodique PEB doit être réalisé chaque année pour les chaudières alimentées par des combustibles solides, c'est-à-dire au pellets, plaquettes, bûches, etc. Il s'agit uniquement des chaudières, donc pas les appareils de chauffage locaux comme les poêles et inserts.

Il n'y a à ce stade pas d'obligation de réaliser une réception PEB pour les systèmes alimentés par un combustible solide.

Cette nouvelle obligation a été développée en collaboration avec le secteur du chauffage au bois.

Le contrôle périodique PEB des chaudières alimentées par des combustibles solides peut être réalisé par différents intervenants:

- technicien chaudière PEB GI, GII, L
- installateur ResCert Biomasse
- technicien formé par le fabricant

L'attestation de contrôle périodique PEB pour les chaudières alimentées par des combustibles solides n'est pas intégrée dans l'outil d'encodage développé par Bruxelles Environnement. Cependant, un modèle en [format pdf](#) et en [format excel](#) est à votre disposition sur la page « [outils destinés aux professionnels PEB des installations techniques](#) ». Les attestations doivent être envoyées par mail à Bruxelles Environnement à l'adresse attestations_chauffagepeb@environnement.brussels.

DES NOUVELLES PAGES WEB « INSTALLATIONS TECHNIQUES PEB » POUR LES CITOYENS

Bruxelles Environnement a entamé une révision en profondeur des pages web liées à la réglementation PEB concernant les certificats PEB, les exigences PEB en cas de travaux, les objectifs PEB à plus long terme et les installations techniques. Les pages web pour les professionnels sont plus détaillées et les pages web pour les citoyens sont simplifiées.

Pour les citoyens, vous trouverez entre autres, une page web qui se focalise sur le placement d'une nouvelle chaudière et une autre sur l'entretien de la chaudière et du chauffe-eau en fonctionnement.

Les pages web à destinations des citoyens ont été mises en ligne. Voici quelques liens que vous pourrez utiliser dans vos communications avec des particuliers :

- [Installer une chaudière dans un logement : quelles sont les exigences PEB ?](#)
- [Chaudière et chauffe-eau: quels sont les entretiens obligatoires?](#)
- [Trouver un pro de la PEB](#)
- [Les pros de la PEB : qui fait quoi ?](#)
- [La PEB en copropriété](#)
- [Performance énergétique d'un logement : que dit la réglementation ?](#)
- [Exigences PEB: quelles dérogations pour un logement ?](#)

Les pages web à destination des professionnels seront bientôt mises en ligne également. Les liens seront repris en bas de [la page web « outils »](#).

EN ROUTE VERS 100 000 ATTESTATIONS EN 2025 !

Félicitations! La digitalisation des attestations de contrôle périodique PEB, de réception PEB et de diagnostic PEB bat son plein. Depuis la mise en place des outils informatiques, vous, les professionnels PEB des installations techniques ont embrayé le pas et respectent les obligations légales en complétant les attestations de façon digitale. A ce jour, plus de 85 000 attestations ont déjà été réalisées pour l'année 2025 alors même que la saison de chauffe ne fait que commencer.



Bruxelles Environnement dispose actuellement d'une meilleure vision du parc des installations de chauffage et de climatisation à Bruxelles et peut mieux accompagner les professionnels et particuliers en vue d'obtenir des installations de chauffage et de climatisation sécurisées et performantes.

Merci pour votre engagement.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à [visionner les présentations et vidéos concernant l'outil d'encodage et la plateforme EPB-Desk](#). Le Helpdesk software reste à votre disposition en cas de questions ou remarques : software_chauffageverwarming@environnement.brussels

Nous vous souhaitons un excellent automne,
Le département Installations Techniques PEB

OUTILS

EPB DESK & PLAGE

SUIVEZ-NOUS



RESTEZ INFORMÉS VIA NOS NEWSLETTERS

JE M'INSCRIS

Vous recevez cet e-mail car vous êtes abonnés à l'e-news
Chauffage PEB de Bruxelles Environnement.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT • SITE DE TOUR & TAXIS • AVENUE DU PORT 86C/3000 B-1000
BRUXELLES